

Avis de publication

Conformément aux dispositions de l'article 24 paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que par autorisation no EAU-AUT-21-0101 du 5 mars 2026 du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, l'autorisation a été accordée à Monsieur Jean-Paul Kinnen pour la mise en place d'un fossé pour l'évacuation de l'eau de pluie vers le cours d'eau « Laangbaach » à Rippig.

Le dossier afférent est déposé pendant quarante jours à l'inspection du public au secrétariat de la commune de Bech, à partir du 16 mars 2026.

Pendant cette période, le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents.

Bech, le 12 mars 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre
(Max Pesch)

le secrétaire
(Alain Kring)



Bech
Altrier
Blumenthal
Geyershof
Graulinster
Hemstal
Hersberg
Kobenbour
Rippig
Zittig